

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 09 NOVEMBRE 2023

N° 2023/11.01

L'an deux mil vingt-trois et le neuf novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10 + 2 pouvoirs

Date de convocation : 29/09/2023

PRÉSENTS : M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. CŒUR Sébastien, M. ASSOGBA Guillaume.

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS : Mme JOLY Marie-France (Pouvoir à Mme DOLBAU Marie-Noëlle), M. PONCET Jean-Marc (Pouvoir à M. CROZIER Bernard).

EXCUSÉS : Mme PELLETIER Catherine, M. GARNIER Philippe.

Secrétaire élu : M. TOINON Alain.

Objet de la délibération: RÉHABILITATION DE LA MAISON DU COQUETIER – DEVIS COMPLÉMENTAIRE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021/03.03 du 11 mars 2021 retenant le Cabinet Fertile Architecture pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement et la réhabilitation de la maison du Coquetier pour un montant de 18 487.50€HT soit 22 185€TTC. Il précise qu'en 2021, en raison de l'attribution incertaine de subvention seules les missions APS et Permis de construire d'un montant de 3694.51€HT ont été commandées au cabinet.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération 2023/01.02 du 19 janvier 2023 retenant le cabinet Fertile Architecture pour les missions APD PRO DCE-ACT pour un montant de 10 900 €HT soit 13 080 €TTC.

Il présente le devis complémentaire du cabinet Fertile Architecture reprenant les différentes phases des missions de maîtrise d'œuvre et son avenant ventilé par phase.

L'avenant proposé par le cabinet d'architecture s'élève à 5843.12€ soit 7077.74€.

Le montant total de la maîtrise d'œuvre s'élève donc à 24 330.62€ HT soit 29 196.74€ TTC avenant inclus.

Monsieur le Maire propose de valider ce nouveau devis mis à jour.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE le devis du cabinet Fertile architecture dont le montant total comprenant l'avenant est de 24 330.62€ HT soit 29 196.74€ TTC,

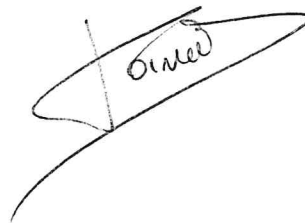
DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour donner suite à cette délibération.

Ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme
François DUMONT,
Maire

A blue circular official stamp of the Municipality of Marignac is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE MARIGNAC" at the top and "31120 MARIGNAC" at the bottom, with a central emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Le secrétaire de séance,
M. Alain TOINON,

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Toinon", is written over a faint, illegible stamp.